

# Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

**Horaires d'ouverture de la mairie** : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Fermé le samedi.  
 Reprise des horaires normaux à partir du 22 août.  
**Horaires de la Guilthèque** : le mercredi et le samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi et le vendredi : de 10 h à 12 h 30.



## Agenda

**Mercredi 24 août**

De 10 h 30 à 12 h & de 14 h à 15 h 30 - Epicerie sociale

**Jeudi 25 août**

A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché  
 De 9 h à 10 h 30 - Epicerie sociale

[www.mairie-guilers.fr](http://www.mairie-guilers.fr)

**Courriel :**

ville@mairie-guilers.fr  
 nouvelles@mairie-guilers.fr

**Vendredi 19 août**

**2022**  
**n° 2266**

## SERVICES MUNICIPAUX - horaires d'été

**Guilthèque** : Jusqu'au samedi 27 août, la médiathèque sera ouverte le mercredi et le samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 30. Durée des prêts : 8 semaines

**Mairie** : Jusqu'au 20 août inclus, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Fermée le samedi. Reprise des horaires normaux à partir du 22 août.

**Complexe sportif Louis Ballard** : Jusqu'au 21 août inclus : ouverture de 8 h à 20 h. A partir du 22 août : ouverture de 8 h à 23 h. Pendant la période estivale, l'accès se fera par la rue Berthelot.

## Les événements à ne pas rater

**Jusqu'au 27 août / Guilthèque / Gratuit**  
 Exposition du collectif « Arts de Bretagne »

Treize artistes professionnels bretons, peintres et sculpteurs, exposeront leurs œuvres à la Guilthèque. Ils ont sélectionné pour vous un mélange d'œuvres aux techniques diverses et variées. L'association Collectif Arts de Bretagne réunit des artistes professionnels issus et reconnus dans les différents départements de la Bretagne. Leurs objectifs sont de diffuser et promouvoir les expressions artistiques contemporaines régionales, de faciliter les échanges entre artistes et de créer des événements culturels.



## Infirmières / Sage-femme / Médecins

### Infirmières / Sage-femme :

**Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier** : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.  
**Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob, Mme Ulliac, Mme Cabon, Mme Trompf** : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.  
**Mme Couard, Mme Favennec** : 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme)** : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

### Médecins généralistes :

**M. Augustin** : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08  
**Cabinet médical** : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

**SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022**

# GUILERS

# FÊTE SA

# RENTRÉE

**À PARTIR DE 15H**  
 JEUX EN BOIS,  
 ANIMATIONS DE RUE  
 ET FANFARE

**DE 18H30 À 22H30**  
 LE BAL FLOCH

**22H30** FEU D'ARTIFICE

**TOUT SE PASSE PLACE DE LA LIBÉRATION**  
**OUVERT À TOUS ET GRATUIT**

**RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE À PARTIR DE 18H30**  
 ATELIERS BLÉ NOIR ET FOOD TRUCK

**TABLES ET CHAISES À DISPOSITION SUR LA PLACE**

## Permanences

**Assistante sociale** : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

**Mission locale** pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

**Puéricultrice** : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h 30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

**ADMR Guilers-Bohars** : service d'aide à domicile, 53, rue Charles de Gaulle à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

## Numéros utiles

**Gendarmerie de Guilers** : 02 98 07 44 68 (17) / **SAMU** : 15 / **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 / **Taxi Laurent** : 06 74 22 91 88



## Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h.  
 Contactez le 32 37.

## Médecin de garde

Week-end du 20 août faire le 15.

## La mairie vous informe

### Etat civil

#### Naissance

L'EXCELLENT Naïlyo

#### Mariages

DEVERT Guillaume & ROSSI Ophélie  
LE MOIGN Patricia & HENAFF Loïc

#### Décès

LE BORGNE Annick (88 ans)  
LE GOFF Joëlle (72 ans)

### Recueil des actes administratifs de Guilers

Le public est informé que les recueils des actes administratifs de Guilers portant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 sont mis à sa disposition à l'accueil de la mairie.



### Incivilités

Des incivilités portant atteinte à la tranquillité des habitants nous ont été signalées sur la commune. La municipalité appelle à la responsabilité des parents pour surveiller leurs enfants mineurs qui commettent ces incivilités.

### Broyage de déchets verts

Le prochain broyage des déchets verts sur la plateforme de Kérébars aura lieu le **lundi 29 août**. Les opérations se termineront le **mardi 30 août** toute la journée. Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage. L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.



### Exposition - Sport à Guilers

**Jusqu'au 30 août**, venez découvrir, place de la Libération, les œuvres des élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> de l'atelier dessin du collège de Croas ar Pennoc.



### Conciliateur de justice



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 22 août** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37.

### Dératisation

Pour toute intervention du dératiseur, merci de vous inscrire à l'accueil de la mairie en téléphonant au 02 98 37 37 37.



### Jeux de l'été

Pendant l'été, la Ville de Guilers vous propose des mini-jeux. Rendez-vous tous les mercredis sur la page Facebook de la Ville.

<https://www.facebook.com/VilledeGuilers/>



## La mairie vous informe (suite)

### Crise Sécheresse



#### Appel à la réduction des usages de l'eau

Compte tenu de la situation de sécheresse qui s'aggrave, le préfet du Finistère a décidé de placer l'intégralité du département du Finistère en situation de « crise sécheresse ». Il s'agit du niveau d'alerte le plus élevé.

A ce titre, sont notamment interdits par arrêté préfectoral (liste non exhaustive, se reporter à l'annexe de l'arrêté ci-contre) :

- les manœuvres de vannes, vidanges et remplissages de plans d'eau,
- nettoyages de bâtiments, voirie, voitures, bateaux...
- arrosages de terrains de sports, pelouses, golfs, espaces verts...
- fonctionnement des douches de plage, fontaines publiques...

L'arrêté prescrit également des baisses de consommation des sites industriels et des interdictions d'irrigation.

Certaines mesures de dérogation, très limitées, resteront possibles, par exemple pour des motifs sanitaires.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de l'office français de la biodiversité (OFB) renforceront leurs contrôles. Le non respect des dispositions de l'arrêté est sanctionné par une amende prévue par le code de l'environnement d'un montant maximum de 1 500 € pouvant aller jusqu'à 3 000 € en cas de récidive. Le préfet du Finistère rappelle que la situation est tendue et appelle chacun à la vigilance dans sa consommation en eau quelle que soit son origine.

#### Interdiction d'utilisation des barbecues collectifs

De plus, la métropole a pris un arrêté visant à interdire l'utilisation des barbecues collectifs sur les espaces publics propriété de la métropole, dont ceux présents sur la commune. Pour rappel, les barbecues sauvages sont également strictement interdits sur l'ensemble des espaces situés sur le territoire communal. L'organisation de barbecue est autorisée pour les seuls propriétaires et ayants droits dans le strict respect des conditions listées dans ci-dessous.



#### Restriction temporaire du feu en prévention du risque incendie

Par arrêté préfectoral, le préfet du Finistère interdit tout lancement de feux d'artifices et de fumigènes pour le mois d'août.



Les dispositions prévues par l'**arrêté du 29 juillet dernier** interdisant le brûlage à l'air libre (feux de camps, feux de joie, écobuage agricole, etc.) et soumettant l'usage du barbecue au strict respect de certaines conditions restent en vigueur jusqu'au 30 septembre.

La prévention des incendies, dont 90 % est d'origine humaine, est l'affaire de tous. Restons vigilants.

Pour mémoire, les barbecues restent autorisés pour les seuls propriétaires et ayants droits dans le strict respect des conditions suivantes :

- Ils doivent faire l'objet d'une surveillance continue,
- Une installation fixe ou mobile pour barbecue ne peut être installée sous le couvert des arbres,
- Il est nécessaire de disposer à proximité du foyer d'une prise d'arrosage, prête à fonctionner, ou d'une réserve d'eau d'une capacité suffisante pour permettre l'extinction complète du barbecue,
- Après utilisation, le barbecue devra impérativement être éteint par arrosage,
- L'utilisation de combustibles d'allumage reste possible mais devra faire l'objet d'une vigilance particulière, tant s'agissant de leur stockage que de leur utilisation, afin d'éviter, notamment, tout risque de combustion spontanée.



Retrouver l'ensemble des arrêtés sur le site internet de la Ville

## Sécheresse - Mesures de limitations ou interdictions générales

Les mesures de restriction ci-dessous sont applicables depuis le 10 août, elles ne s'appliquent pas aux prélèvements issus des retenues agricoles autorisées et différents ouvrages de stockage tel que précisé dans l'article 2 de l'arrêté cadre sécheresse

Manœuvre des vannes pouvant influencer le réseau hydrographique. Alimentation et vidange de retenues sur cours d'eau	Interdit sauf barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable, navigation. *
Vidange des plans d'eau	Interdit sauf barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.*
Remplissage des plans d'eau, mare d'agrément ou mare de chasse, les retenues sur cours d'eau relèvent de la mesure 1	Interdit
Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures	Interdit, sauf pour raison sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou un professionnel du nettoyage.
Nettoyage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...)	Interdit Sauf impératifs sanitaires avec usage de balayeuses automatiques
Nettoyage des véhicules, des bateaux, y compris par dispositifs mobiles	Interdit excepté les véhicules ayant une obligation réglementaire (sanitaire, alimentaire) ou technique (bétonnières, matériels agricoles liés aux moissons) ou liée à la sécurité
Arrosage des terrains de sport	Interdit*
Arrosage des terrains de golf	Interdit*
Arrosage des pelouses, privées ou publiques	Interdit
Arrosage des espaces verts, massifs floraux ou arbustifs, jeunes arbres	Interdit
Arrosage des jardins potagers	Interdit de 8 h à 20 h
Fonctionnement des douches de plage	Interdit
Fonctionnement des fontaines publiques d'agrément ne disposant pas de circuit fermé	Interdit
Arrosage des pistes d'hippodrome et des carrières de centres équestre	Interdit
Travaux et opérations de maintenance préventive sur les systèmes d'assainissement des eaux usées des collectivités ou des industriels (réseaux et stations) susceptibles d'avoir des impacts sur le milieu récepteur	Interdit**
Vidange et remplissage des piscines ouvertes au public	Vidange, renouvellement et autorisation, soumise à autorisation auprès de l'ARS
Vidange et remplissage des piscines familiales à usage privé de volume sup à 1m <sup>3</sup> et des piscines communes dans les résidences privées	Interdit

Pour les mesures relatives aux industriels, soumis à la réglementation ICPE, celles relatives aux prélèvements à usage agricole et celles relatives à la défense incendie et entretien des réseau AEP, se référer à l'annexe de l'arrêté préfectoral disponible sur le site internet de la Ville.

\* Dérogation sur demande argumentée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer \*\* Dérogation sur demande argumentée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ou du service des installations classées pour les établissements ICPE. Pour les opérations programmées, la demande doit être formulée au moins 15 jours avant la date prévue pour l'intervention.

## C.C.A.S.

### Epicierie sociale

L'épicierie sociale sera ouverte le **mercredi 24 août** de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30, et le **jeudi 25 août** de 9 h à 10 h 30.



### Promenade des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale organise une promenade pour les aînés, le **vendredi 16 septembre**. Au programme : visite de la Vallée des Saints, restaurant et visite de la chocolaterie Grain de Sais. Prévoir chaussures de marche. Départ de Guilers à 8 h au parking Pagnol rue Saint Valentin. Inscription et règlement à l'accueil, jusqu'au 10 septembre. Participation de 38 €.

## Vie associative

### Forum des associations



Découvrez les associations de Guilers le **samedi 3 septembre** de 9 h à 13 h au forum des associations à l'espace Pagnol.

### Partage



L'association Partage est fermée pour congés du 26 juin au 26 août. Réouverture le 27 août à 13 h 30. Bonnes vacances !

### Centre socio-culturel L'Agora

#### Sorties ouvertes à tous pendant l'été

**Mardi 23 août** : chasse au trésor Roc'h Gozh aux dunes de Keremma. Rdv à L'Agora à 10 h. Déplacement en minibus et covoiturage. Prévoir son pique-nique. Tarifs : 2 € par personne.

**Mercredi 24 août** : Bricol'en famille 3/5 ans à 10 h 30 et Bricol'en famille 6/9 ans à 14 h 30. Tarif : 2 € par enfant.

**Jeudi 25 août** : sortie à l'Aven Parc. Rdv à 9 h 15 à L'Agora. Déplacement en car. Prévoir son pique-nique. Tarifs selon quotient familial, de 3,60 € à 7,20 € pour les - de 8 ans / de 6 € à 12 € (pensez à vous munir de votre avis d'imposition 2021, sur les revenus 2020). Pour toutes ces activités, l'inscription est obligatoire à l'accueil ou au 02 98 07 55 35, y compris pour l'observation des étoiles afin de vous communiquer la date et l'horaire. Nous vous recommandons d'apporter de la crème solaire, une casquette et un change si nécessaire.

#### Le Monde en Images

Vous avez voyagé en France ou à l'étranger et vous souhaitez partager vos photos ou diaporamas... N'hésitez pas à prendre contact avec le centre socioculturel L'Agora ! Tous les derniers vendredis du mois, le centre socioculturel propose une animation "le Monde en Images" afin de faire découvrir des régions/pays à travers des diaporamas. Il est possible d'avoir de l'aide pour le montage du diaporama.

#### La cybercommune



Connaissez-vous votre espace informatique sur Guilers ? La cybercommune de L'Agora propose depuis plus de 20 ans des cours d'initiation informatique, des temps d'entraide dans les usages numériques et d'objets connectés (smartphone, montre ...), des activités diverses du lundi au samedi matin.

Ceci est possible grâce à l'implication d'une équipe de bénévoles. Si vous êtes à l'aise avec un usage informatique et que vous souhaitez le partager, venez nous rencontrer au Forum des associations le 3 septembre ou à L'Agora pour rejoindre l'équipe de la Cyber. Si vous êtes plutôt réseau nous recherchons également des personnes pour l'équipe d'administrateurs de notre réseau informatique.

#### Récolter les graines de vos jardins et potagers

L'été est déjà bien entamé, les fruits sont à croquer, à nous de récolter ! Le collectif de la Forêt des comestibles vous invite à récolter les graines de vos jardins et potagers dès que vous pouvez. Vous trouverez des conseils et astuces via le site [https://greenastic.com/fiche/recoller\\_graines/](https://greenastic.com/fiche/recoller_graines/) Un rendez-vous d'échange de graines sera programmé à la rentrée alors à vous de jouer!



Renseignements et inscriptions à l'accueil de L'Agora, au 02 98 07 55 35 ou par mail [agora@guilers.org](mailto:agora@guilers.org)

## Vie associative (suite)

### A nos sens

Bénéficiez des services de la toute nouvelle structure associative « A nos sens », basée sur Guilers et dont les activités se déroulent toute l'année. L'association vous propose de simplifier vos démarches autour de la santé et de votre mieux-être.

- pour les adhérents : conciergerie de santé, visites à domicile, appels réguliers si besoin, relations médecins, pharmacies, kinés, infirmières, prêt d'accessoires de santé...
- pour tout public : service de location de tables de massage ou autre matériel de mieux être.

Renseignements au 06 69 92 53 97, par mail à [contact@anossens-asso.fr](mailto:contact@anossens-asso.fr) ou via le site internet [www.anossens-asso.fr](http://www.anossens-asso.fr).



### Guilers Rando

Les randonnées reprennent ! Elles ont lieu tous les jeudis après-midi. Départ à 14 h de la place de la mairie pour des boucles de 10 km et de 12 km selon l'état du terrain et du temps. Aucune participation financière n'étant demandée, il est entendu que les guides ne sont pas responsables. Les participants doivent s'assurer par leurs propres moyens. Le port des chaussures de randonnée est vivement recommandé pour des questions de sécurité.

## Sport

### ASG

**Reprise des entraînements : 22/08** : U10 et U11 de 13 h 30 à 15 h ; U10F, U11F, U12, U13, U12F, U13F, U14F et U15F de 15 h 30 à 17 h. Les programmes de reprise sont sur le site du club.

**Samedi 20/08** : Séniors A : match amical contre Plougonvelin, U18 : opposition interne, U17 : match amical contre Lesneven, U16 : match amical contre Lesneven, U15 : match amical contre Landerneau, U14 : match amical contre ASB.

**Inscriptions pour la saison 2022-2023** : Pour les renouvellements ou pour une nouvelle inscription, tous les documents sont disponibles sur le site du club ([www.asguilers.fr](http://www.asguilers.fr)). Une séance d'inscription sera organisée le samedi 3 septembre de 9 h à 13 h au forum des associations (Espace Pagnol).



## Vie commerciale

### Pressing des bleuets

Réouverture après congés le **mardi 23 août**. Horaires : 8 h 15 à 12 h 15 - 13 h 30 à 19 h. Fermé le lundi.

## Vie paroissiale

Messe chaque jeudi à 9 h 15 / **Samedi 20 août** messe à 18 h à Locmaria / **Dimanche 21 août** messe à 10 h 30 à Plouzané

## Divers

### O MĀ'OHĪ NUI - Concert

Le **samedi 27 août**, l'association « O MĀ'OHĪ NUI » organisera à Guilers dans l'espace Marcel Pagnol un concert du groupe polynésien TENARI SOUND. Une buvette et une restauration sur réservation aura lieu sur le site qui sera ouvert à partir de 19 h.

Contact Teva TEMAURI 06 62 17 94 29